

# BROYEZ DU VERT



**UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS**

## Convention de mise à disposition en déchetterie d'un broyeur de végétaux aux particuliers

Entre les soussignés :

- Le Syndicat de collecte et de valorisation des déchets ménagers de l'Aude (COVALDEM11) dont le siège est situé 1075 Boulevard François-Xavier Fafeur à Carcassonne (11000) représenté par son Président en exercice Monsieur Pierre BARDIES dûment habilité par la délibération n°.....
- Et Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles), ci-après désigné l'Usager,

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Mail :**

Documents à fournir au Covaldem11 par l'utilisateur :

- Copie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Convention de mise à disposition d'un broyeur dûment complétée et signée

### **Préambule :**

Dans le cadre de l'appel à projets « Tri à la source des biodéchets », et de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le Covaldem11 s'est engagé dans une démarche de gestion de proximité des biodéchets. À ce titre, le Covaldem11 souhaite mettre à disposition, à titre gratuit et en faveur des usagers de son territoire, des broyeurs de végétaux électriques.

Cette mise à disposition permet :

- De limiter les apports en déchetteries et de réaliser une gestion des déchets verts sur place.
- De proposer une alternative aux brûlages sauvages interdits par la réglementation en vigueur.
- De limiter les dépôts sauvages.
- De développer des pratiques de jardinage « vertueuses » en utilisant le broyat comme paillage organique des sols ou pour le compostage.

# BROYEZ DU VERT



## Article 1 - Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation du broyeur de végétaux par l'utilisateur.

Le mise à disposition de broyeur individuel est strictement **réservé aux particuliers** résidents sur le territoire de Carcassonne Agglomération.

Les professionnels et les administrations sont exclus de ce service.

## Article 2 - Matériel mis à disposition et utilisation :

Le matériel proposé est un broyeur de végétaux électrique de la marque Eliet Neo 2, qui permet le broyage de résidus issus de la taille et l'élagage de Bois Raméal Fragmenté (BRF).

Le diamètre maximal des branchages à broyer **ne devra pas excéder 3.5 centimètres**.

Tout autre matériaux est strictement interdit : bois de charpente, déchets du bâtiment, métal, plastique, ...

**IMPORTANT** : pour une utilisation optimale du broyeur il est strictement interdit d'utiliser le broyeur sans le bac de récupération car cela endommage le matériel. De plus, il est obligatoire d'utiliser la rallonge électrique fournit avec. Si ces conditions ne sont pas respectées par l'utilisateur, la panne sera identifiée.

## Article 3 - Conditions de réservation :

Le matériel doit être réservé auprès du COVALDEM11, par l'intermédiaire d'un formulaire en ligne disponible sur le site du Covaldem11 : <https://covaldem11.fr/>

A réception de la demande, l'utilisateur recevra un mail de confirmation qu'il devra présenter en déchetterie pour pouvoir retirer le broyeur.

À réception des documents demandés en page 1, ainsi que de la présente convention signée, la demande de réservation est prise en compte.

Celle-ci sera acceptée et validée par mail, sous réserve de la disponibilité du matériel.

En cas d'annulation de la réservation, celle-ci doit se faire dans un délai minimal de 48 heures. Le non-respect de cette disposition peut amener à se voir refuser toute nouvelle demande de mise à disposition. (Sauf cas de force majeure).

Afin de garantir un même niveau de service à l'ensemble des usagers du territoire, l'accès au service de mise à disposition de broyeur est limité à 2 fois par an et par usager.

## Article 4 - Dégradation ou non restitution du matériel :

A titre de garantie destinée à couvrir les frais éventuels de réparation, de vol, de dégradation ou de non-restitution du matériel mis à disposition, le Covaldem11 sera contraint de sanctionner financièrement l'emprunteur par le biais d'un titre de recette émis à son encontre. Le montant fixé sera adapté aux dommages causés et reprendra les éléments présentés dans le tableau ci-dessous.

# BROYEZ DU VERT



Dans le cas d'une non-conformité de son état, une expertise sera effectuée par un agent du Covaldem11 afin de chiffrer les frais de remise en état, le jour de la remise du matériel. Dans le cas où une réparation n'est pas prévue dans la grille tarifaire, le Covaldem11 établira le cas échéant un devis de réparation que nous refacturerons à l'utilisateur.

En cas de non-restitution ou de destruction du matériel mis à disposition, le bénéficiaire s'engage à rembourser au Covaldem11 la valeur de remplacement de ce matériel soit un montant de 1 000€ TTC.  
Pour information, ci-dessous la grille tarifaire des principales pièces du broyeur :

Moteur	718.8€ TTC
Contacteur	106.8€ TTC
Condensateur	120€ TTC
Tremie + trémie interne	166.8€ TTC
Couvercle ouvrant rotor	102€ TTC
Couvercle de rotor	94.8€ TTC
Chambre de broyage	238.8€ TTC
Prise	94.8€ TTC
Kit de couteaux complet	154.8€ TTC
Kit sac souple complet	225.5€ TTC
Goulotte complète	213.6€ TTC
Autres	Sur devis

## **Article 5 - Prise en charge et restitution :**

Le matériel est mis à disposition de l'utilisateur pour une durée maximale de 3 jours.

L'emprunt peut s'effectuer sur la déchetterie de son choix sur le territoire de Carcassonne Agglo (liste à consulter sur le site internet du Covaldem11).

- Lors du retrait du broyeur :

Le matériel est à retirer à la déchetterie sélectionnée lors de la demande de mise à disposition.

Lors de la prise en charge du matériel, l'utilisateur devra présenter une pièce d'identité ainsi que la convention de mise à disposition validée par le Covaldem11.

# BROYEZ DU VERT



UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS

Une vérification visuelle et de bon fonctionnement du matériel sera effectuée, et tout défaut devra être consigné sur la fiche état des lieux présentée en fin de convention.

- Lors de la remise du broyeur :

La propreté du matériel sera également prise en compte au retour du matériel.

Le bénéficiaire assume l'entière responsabilité du matériel mis à disposition et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre le Covaldem11 aucun recours du fait de l'état du matériel ou de son utilisation.

Le matériel est restitué nettoyé et dans les mêmes conditions que la prise en charge par le bénéficiaire, spécifié sur l'état des lieux.

## **Article 6 - Assurances, protections individuelles et responsabilités :**

Le bénéficiaire est tenu de souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, le vol, les dégradations ou la destruction. Il doit fournir lors de la réservation une attestation d'assurance à jour.

Pour des raisons sanitaires, les Equipements de Protection Individuelle ne sont pas fournis. Il appartient à chacun de porter les vêtements appropriés, des chaussures de sécurité, des protections auditives et visuelles ainsi que des gants de manutention anti-coupures.

Le Covaldem11 n'est en aucun cas responsable de la non-utilisation ou non-conformité des équipements de protection individuelle utilisés par l'utilisateur, ainsi que d'un mauvais usage du broyeur électrique.

Le COVALDEM 11 dégage sa responsabilité des dommages corporels et nuisances pécuniaires causés à l'utilisateur, à des tiers ou à leurs biens, pouvant intervenir lors du transport, du stockage ou lors de l'utilisation du matériel mis à disposition.

## **Article 7- Infractions à la convention :**

Les usagers ne respectant pas la présente convention pourront se voir refuser la possibilité d'obtenir à nouveau la mise à disposition du matériel.

## **Article 8 – Engagements deux parties :**

L'utilisateur s'engage à :

- Fournir les pièces justificatives demandées, précisées page 1
- Assister à une formation d'une heure dispensée par les agents du Covaldem11 ou par un agent d'une collectivité adhérente. Ceci est obligatoire et validé par la signature de la présente convention,
- Charger et transporter le broyeur dans de bonnes conditions,
- Utiliser le broyeur dans les conditions optimales précisées dans l'article 2
- Rendre le broyeur dans un état identique à celui dans lequel il l'a emprunté

# BROYEZ DU VERT



**UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS**

- Signer l'état des lieux de départ et d'arrivée qui sera rempli conjointement avec un agent
- Utiliser le broyeur avec les équipements de sécurité cités dans l'article 6
- Ne pas apporter le broyat en déchetterie,
- Utiliser le broyat dans son jardin sous forme de paillage ou d'apport au compostage, et ainsi initier une démarche vertueuse de réutilisation des déchets verts in situ.

Le Covaldem11 s'engage à :

- Mettre à disposition un matériel de broyage à usage domestique,
- Etablir un état des lieux du matériel lors de l'emprunt et de la restitution de celui-ci,
- Prendre le temps de répondre aux questions de l'utilisateur sur l'utilisation du broyeur

Fait à .....

le ...../...../.....

Le bénéficiaire

Pour le Covaldem11,

**Pierre BARDIES,  
Président**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire dans le cadre d'une obligation légale font l'objet d'un traitement destiné au Covaldem11 à des fins strictement nécessaires à la gestion du dispositif.

Les données sont conservées par le Covaldem11 pendant toute la durée de la mise à disposition. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de portabilité, de limitation du traitement de vos données et vous disposez le cas échéant, du droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser au syndicat par courriel à : [accueil@covaldem11.fr](mailto:accueil@covaldem11.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.

# BROYEZ DU VERT



**UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS**

## CONSIGNES D'UTILISATION ET DE SECURITE

Je soussigné(e), Mme/Mr....., m'engage à :

- Ne pas apporter le broyat obtenu en déchetterie et à le valoriser au jardin (compost, paillage, ...),
- Prendre connaissance et respecter la notice d'utilisation fournie avec le broyeur électrique,
- Utiliser le broyeur avec les équipements de protection individuelle cités en article 6, sur un terrain stable et plat,
- Ne broyer que les déchets issus de taille d'arbres et d'arbustes, d'un diamètre n'excédant pas 4.5 cm. Tout autre déchet étant formellement interdit,
- Enlever tout objet des branches avant de broyer (clous, fer...),
- Respecter les dates de prise en charge et de restitution indiquées sur la fiche de réservation,
- Le broyeur devra être stocké à l'abri dans un espace clos et sécurisé lorsqu'il ne sera pas utilisé,
- Rendre le broyeur dans un état identique à celui dans lequel il a été emprunté,
- Signaler tout problème technique éventuellement apparu lors de l'utilisation,
- Ne pas démonter, réparer ou transformer le matériel prêté,
- Seule la personne ayant signé la convention sera autorisée à utiliser le broyeur,
- La location, la cession ou le prêt du matériel sont strictement interdits,
- En cas de panne, casse, bruits anormaux survenus pendant l'utilisation du broyeur, l'utilisateur doit cesser toute activité et en informer le Covaldem11,
- En cas de vol ou d'accident, le bénéficiaire devra, dans un délai de 24 heures, faire la déclaration et en informer le Covaldem11 immédiatement,

# BROYEZ DU VERT



**UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS**

Fiche état des lieux  
BROYEUR ELECTRIQUE ELIET NEO 2

Nom :  
Prénom :



	DATE						
	DEPART			ARRIVEE			
	...../...../.....			...../...../.....			
	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Mauvais état
Corps du broyeur (cheminée, boulons de cheminées, roues, bac de récupération, interrupteur)							
Observations							
Système de broyage (moteur, condensateur, couteaux)							
Observations							
Notice d'utilisation	OUI		NON	OUI		NON	
Dommages constatés	//			Réparation		Non restitution	
				Dégradation		Vol	

# BROYEZ DU VERT



**UN BROYEUR  
PRES DE CHEZ  
VOUS**

Volume estimatif du broyat obtenu en m <sup>3</sup>		
Difficultés éventuelles rencontrées, avis, commentaires, améliorations		
Lu et approuvé Signature de l'agent et de l'utilisateur	<b>L'agent</b>	<b>L'utilisateur</b>